LE FROID & LA GLACE

DANS LA RÉGION

Les canaux sont libres

Dès lundi soir, on a constaté sur les territoires de La Madeleine, Marcq et St-André, le commencement du dégel des canaux de la Deûle, de la Marque et de Roubaix. La navigation ne va pas tarder à reprendre.

A LILLE

Des chutes et des membres brisés

Un facteur se brise le pied

Mardi vers six heures du matin, M. Georges Poiret, trente-deux ans, facteur des postes, demeurant 143, rue Colbert, passait rue de Paris lorsque, glissant sur le pavé gras, il tomba. Des ouvriers qui se rendaient à leur travail et qui avaient été témoins de cette chute, le relevèrent et l'aidèrent à gagner la plus proche pharmacie. M. le docteur Cavro, appelé, constata que le malheureux employé était gravement blessé au pied gauche dont on redoute la fracture. Ayant reçu les premiers soins, le blessé a été reconduit à son domicile où il est soigné.

Un camionneur se brise la jambe

M. Aimé Despouille, soixante et un ans, camionneur, domicilié 24, rue Montaigne, remontait lundi vers midi de sa cave lorsque son pied manqua une marche. Il roula jusqu'au bas de l'escalier et tomba si malheureusement qu'il se fractura la jambe droite. Aux cris poussés par le blessé, on accourut à son secours. M. le docteur Warin lui donna des soins et le fit entrer à l'Hôpital de la Charité.

Une vieille femme se brise le bras

Mme veuve Marseillesse, soixante-seize ans, habitant boulevard de Lorraine, regagnait son domicile lundi vers cinq heures du soir. A quelques mètres de sa maison, elle glissa sur le trottoir couvert de verglas et fit une chute. Des passants la relevèrent avec le bras droit brisé. Après avoir reçu les soins d'un docteur, Mme Marseillesse a quitté son domicile pour l'Hôpital de la Charité.

Un dernier se fait une entorse au poignet

Lundi vers minuit, M. Henri Vangelder, cinquante ans, rentrait chez lui, 28, rue du Bois-St-Sauveur, lorsque rue d'Amiens, il glissa sur le trottoir et comme tant d'autres en ce jour, tomba. Plus malheureux que beaucoup, il se fit une entorse au poignet gauche. M. le docteur Cavro fut appelé à lui donner ses soins et le fit admettre à l'Hôpital St-Sauveur.

A ROUBAIX

Victime du verglas

Une des premières victimes du verglas qui a recouvert nos pavés pendant une grande partie de l'après-midi de lundi, a été notre confrère, M. Fernand Oudart, du « Journal de Roubaix », qui, en passant vers trois heures, sur le trottoir de la Place de la Liberté, a fait une chute malencontreuse, en face de l'immeuble d'une communauté religieuse. Relevé par des témoins de l'accident, notre confrère, qui porte une plaie au menton et des contusions multiples sur tout un côté de sa figure, fut pansé par les sœurs, puis il regagna seul son domicile, rue du Vieil-Abreuvoir. Un repos de quelques jours sera nécessaire à sa complète guérison.

A TOURCOING

Le verglas

Lundi dans la soirée, Mme Marie Duchâtel, épouse Pourcelle, 55 ans, demeurant rue du Flocon, 228, revenait d'une ferme voisine de sa demeure, lorsqu'elle glissa sur la bordure de son trottoir et dans sa chute se fractura la rotule gauche. M. le docteur Cuissez appelé hier matin à examiner la blessée, procéda à un premier pansement et la fit ensuite admettre à l'hôpital civil. La guérison exigera environ deux mois.

— M. Jules Leveugle, 51 ans, charbonnier, au service de MM. Pierre Delannoy et fils, négociants en charbons, rue du Tilleul, a glissé sur les escaodes au charbon de la gare aux marchandises et est tombé dans l'un des bacs de fer. Dans sa chute, il a contracté des contusions de la tête et des reins. Docteur Cuissez, 20 jours.

— M. Désiré Lemaire, 56 ans, cocher, au service de MM. Hector Sandrart et Cie, négociants rue de Roubaix, a fait un chute en effectuant une tournée pour la maison Forle contusion du thorax. Docteur Dupré, 15 jours.

A MOUVAUX

Une femme se brise la jambe

Mme Debuschère, demeurant au Petit-Tourcoing, est tombée et s'est fracturé la jambe droite.

A WERVICQ-SUD

Un marchand fait une chute grave

M. Romain Desmazières, marchand d'étoffes à Halluin, s'est fracturé la jambe en tombant au gravier de Bousbecques.

A DOUAI

Le verglas

Lundi après-midi, de deux heures et demie à quatre heures, ainsi que nous l'avons dit, il est abondamment tombé du verglas à Douai.

Dans les rues, la circulation était devenue presque impossible, de sorte que les habitants durent, pour éviter des accidents, jeter des cendres sur les trottoirs.

Regrettons en passant que le service de la voirie municipale n'en ait pas fait autant en face des bâtiments communaux et notamment des écoles, où de nombreuses chutes se produisirent.

On signale trois accidents dus au verglas. Vers quatre heures, M. Spriet, notaire à Marchiennes, tomba et se contusionna aux reins.

Une heure plus tard, place Thiers, M. Alphonse André, brasseur, tomba et se blessa aux reins. Il reçut peu après les soins du docteur Faucheux qui lui prescrivit un repos de quinze jours.

Le menuisier Dufercq, en tombant, s'est foulé un poignet.

Enfin, dans la soirée, rue de la Mairie, un typographe, M. Marius Baugey, 23 ans, originaire de Paris, demeurant 17, rue des Fripiers, se fit, dans une chute, de nombreuses contusions. Ce jeune homme a été d'urgence admis à l'Hôtel-Dieu.

A GUESNAIN

Lundi vers cinq heures du soir, en jetant des cendres sur le verglas, devant sa porte, une ménagère, Mme Veuve Verdière, 70 ans, est tombée et s'est cassé un pied.

A SAINT-OMER

Le gaz s'en va !

La contraction de la partie métallique de Saint-Fixe, contraction résultant des fortes gelées, a agi sur les conduites de gaz soutenues par la partie métallique du pont. Dès dimanche matin, on constata une énorme déperdition du gaz.

Un barrage fut établi afin d'empêcher qu'on approchât d'un endroit devenu dangereux. Les travailleurs n'ont pu encore arrêter cette fuite ni découvrir la conduite brisée.

LA RÉGION

A LOOS

Deux personnes asphyxiées

PENDANT LEUR SOMMEIL

M. et Mme Plateau-Verschuere, rue des Ecoles, cité Woutiers, 1, s'étaient couchés dimanche soir comme à l'ordinaire, lorsque vers deux heures du matin, la femme se réveilla avec un fort mal de tête et d'estomac. Elle appela son mari qui dormait ; à son tour, celle-ci se plaignit de la même douleur. Il se leva pour prendre une lumière au rez-de-chaussée, mais il s'affaissa sur le plancher. Quand il revint dans sa chambre, sa femme était étendue sans connaissance sur le plancher. M. Plateau appela ses voisins et l'on constata que les deux malades étaient atteints d'un commencement d'asphyxie par l'oxyde de carbone. M. Cottignies, commissaire de police, a ouvert une enquête. On pense que cet accident a été occasionné par la rupture d'un tuyau servant à la canalisation du gaz d'éclairage et passant sur le côté de la maison. M. et Mme Plateau sont hors de danger.

⁂

Enlevé par une courroie de transmission

UN CONTREMAITRE EST TUÉ SUR LE COUP

Un terrible accident s'est produit dans la soirée de lundi, chez M. Van Hoemyssen, négociant en grains, rue Sadi-Carnot, 13-15, quelques instants après la sortie des ouvriers. Seul, le contremaître, M. Henri Duermael, 52 ans, demeurant rue Condorcet, 34, était resté dans l'usine pour passer l'inspection des diverses pièces, quand en s'approchant trop près d'un moteur encore en marche et servant à actionner un monte-charge, son veston fut pris par la courroie de transmission.

Le malheureux, projeté contre le mur, eut le thorax et la tête fracassés. Quand M. Van Hoemyssen, attiré par le bruit de la chute, accourut sur les lieux, M. Duermael avait cessé de vivre. Le corps de l'infortuné, qui laisse une femme et deux enfants, a été reconduit vers neuf heures du soir à son domicile.

A CROIX

LA SCÈNE SANGLANTE

L'état de la victime

Clémence Depoorter, cette malheureuse que son mari éventra d'un coup de couteau, n'est pas encore morte, mais elle décline de minute en minute et le docteur qui la soigne considère sa fin comme très prochaine.

A TOURCOING

Une importante capture

L'agent de sûreté Laverze a arrêté hier dans la matinée aux environs de la gare, un individu du nom de Alphonse Hollemaert, 33 ans, né à Roubaix, se faisant également appeler Menard. Cet homme était sous le coup de plusieurs mandats d'arrêt, l'un d'un juge d'instruction du parquet de la Seine, pour escroqueries, abus de confiance, voies de fait, violences ; un autre mandat d'arrêt de M. Houcix, juge d'instruction du parquet de Lille, en date du mois d'août, pour escroqueries. Alphonse Hollemaert a été établi épicier à Paris, rue des Dames et rue Jossaint ; il s'est également installé à Arras.

Fouillé, il fut trouvé nanti d'un mirobolant portefeuille en cuir de Russie avec cornière en or. Ledit renfermait 1.150 francs en billets de banque, un carnet de chèques sur le Crédit Lyonnais, un portemonnaie renfermant 42 fr. 85 et diverses lettres et papiers. Le monsieur portait lorgnon or et chaîne de même métal. Les verres du lorgnon sont sans foyer. Parmi tous ces objets, le plus intéressant est assurément un couteau dont le manche est en bois des îles, à lame assez longue et forte qui est tachée de sang. Le prévenu a été transféré à Lille.

A DOUAI

Pochards ou antimilitaristes

Trois artilleurs punis de prison prennent la fuite, rossent un cocher, bousculent un chef de gare. Après mille difficultés, ils sont arrêtés à Lille

L'autorité militaire vient d'ouvrir une enquête sur des faits des plus graves qui se déroulèrent à Douai et à Lille ainsi que sur la ligne du chemin de fer qui relie ces deux villes.

Trois artilleurs du 15e de Douai, dont un canonnier, se sont livrés durant la soirée de dimanche et la nuit qui suivit, à des actes de folie auxquels on ne saurait trouver d'atténuation si on ignorait que les auteurs de ces excentricités sans nom étaient en complet état d'ivresse.

On sait qu'en vertu des instructions ministérielles, il est recommandé aux chefs de troupes, quand le thermomètre marque plus de quatre degrés au-dessous de zéro, de permettre aux soldats punis de prison de coucher dans leur chambrée. Comme le froid était dimanche à Douai aussi vif qu'il l'était à Lille et dans toute la région du Nord, le colonel du 15e autorisa les hommes punis de salle de police et de prison à coucher dans leur lit.

C'est de cette faveur que bénéficiaient vers sept heures du soir les soldats Douceaux, Krauss et Bonte qui, pour des manquements graves à la discipline, s'étaient vu infliger l'un trente jours, l'autre quarante et le troisième enfin, soixante jours de prison.

Selon les ordres donnés ils avaient été reconduits dans leur chambrée. Leurs camarades étaient tous sortis. L'idée leur vint d'imiter l'exemple de leurs compagnons et d'aller comme eux se promener en ville.

Profitant donc de ce qu'aucune surveillance n'était exercée sur eux, ils s'habillèrent en hâte et quelques instants plus tard, persuadés que la nuit les aiderait dans leur fuite, ils franchissaient la porte de la caserne sans être reconnus.

C'est alors que commença leur triste odyssée.

Désireux de fêter ces quelques heures de liberté qui s'ouvraient devant eux, ils entrèrent dans un estaminet assez éloigné de la caserne où, après s'être fait servir de nombreuses consommations, ils conçurent dans les vapeurs de l'alcool, le projet de se rendre à Lille.

Aucun d'eux, hélas, ne possédait le moindre liard en poche. Par contre, s'ils n'avaient pas sur eux l'argent qui eût pu les amener dans la capitale des Flandres, leur audace ne le cédait en rien à celle des meilleurs apaches.

Avisant un cocher qui, sur la place de la Gare piétinait près de son véhicule, ils le sommèrent de les conduire à la gare de Pont-de-la-Deûle.

Ce ne fut pas sans hésitation que le collignon accéda à leur désir, mais enfin, comme l'un d'eux lui avait appliqué dans le dos un vigoureux coup de poing, il se jugea forcé d'obéir. L'attitude de ses clients lui commandait en effet d'exécuter sans murmurer. Bravement, le conducteur prit place sur son siège et se dirigea vers la gare de Pont-de-la-Deûle. Il arrivait à destination quand les trois artilleurs sortirent brusquement du fiacre et tandis que l'un dételait le cheval, les deux autres empoignaient le cocher à la gorge.

« Si tu ne nous donne pas ton argent, dit l'un d'eux, nous t'enlevons ton cheval. »

A l'écart de toute habitation et contraint par les poings menaçants des troubades, le cocher se vit, comme la première fois, obligé de s'exécuter. Retirant alors de son portemonnaie l'unique pièce de quarante sous qu'il possédait, il la leur remit...

Les soldats-apaches s'en furent ensuite vers la gare. Sans prendre de billets ils se rendirent sur le quai, et comme le chef voulait les expulser, ils le bousculèrent violemment. A cet instant arrivait le train se dirigeant vers Lille. Les trois artilleurs y montèrent et le convoi partit.

Le chef de gare avait heureusement à sa disposition tous les moyens nécessaires pour prévenir la gare de Lille et se précipitant au téléphone, il informait la place de cette ville.

Quand le convoi arriva à quai, un sous-chef de gare, le sergent Saison, un maréchal des logis du train des équipages, qu'accompagnaient deux agents de police et deux plantons du 43e d'infanterie, attendaient les trois chenapans.

Les artilleurs qui avaient déjà tenté de sauter du train en marche, essayèrent de se sauver. Ils n'y réussirent pas. Comme des mains vigoureuses s'étaient abattues sur leurs épaules, ils se rebellèrent et lancèrent de ci de là de nombreux coups de pieds.

Au bureau du sous-chef de gare où la petite troupe les avait conduits, les déserteurs se livrèrent à toutes sortes de démonstrations. Et pendant plus d'une demi-heure, le bureau retentit de leurs cris : « Vivent les antimilitaristes, Vive Hervé, à bas l'armée».

Des incidents plus graves étaient sur le point de surgir et les troubades ayant déclaré qu'ils ne craignaient pas d'aller à « Biribi », *ob manda*, à la caserne Souham, l'assistance nécessaire pour les empêcher de mettre à exécution leurs mauvais desseins.

Deux sergents et huit hommes accoururent et les soldats rebelles furent « encadrés ». Ils refusèrent tout d'abord de marcher, demandant que le sergent Brouillard, commandant le détachement, abandonnât son sabre. De nombreux curieux s'étant assembléS et prenant parti pour les trois fuyards, le chef de la troupe consentit à abandonner son arme, et, sans encombre, les militaires arrivèrent au poste de police de la caserne Souham, où les artilleurs furent enfermés et étroitement surveillés.

Ils ont été, lundi matin, conduits à la prison de la citadelle où ils attendent la clôture de l'enquête et leur comparution devant le conseil de guerre.

A SOMAIN

Une fillette brûlée vive

Samedi après-midi, M. Hocquet, mineur, demeurant au hameau de Sessevalle, quittait sa demeure pour se rendre chez un boucher du voisinage, y laissant seuls ses deux enfants, Louis, âgé de 6 ans, et Paule, 2 ans ½. Peu de temps après, la jeune Paule, ayant fait rougir au feu un tisonnier, mit le feu à ses vêtements.

Aux appels du jeune Louis Hocquet, une voisine, Mme Roussel, accourut et, à l'aide d'une couverture, éteignit les flammes.

La petite gamine, qui porte de sérieuses brûlures au bas-ventre et aux jambes, a reçu les soins du docteur Vanhoutte. Son état est très grave.

A CONDÉ

Autour du drame passionnel

Il est un point qui est désormais éclairci dans cette affaire passionnelle de Condé : C'est la maternité et la délivrance de Maria Bourgoin.

Nous avons dit que lorsqu'en mars dernier Maria Bourgoin quitte le service de M. B... à Valenciennes, elle était dans une situation intéressante.

Elle se retira chez sa mère, Mme Vve Bourgoin, née Marie Brousmiche, rue de la Cavalerie, où elle resta jusqu'en juillet. Elle dansa à Condé au bal du 14 juillet et sa première lettre à Bocquet est datée du 16 juillet, de Valenciennes. Aucune de ses lettres ne dit chez qui elle était à Valenciennes et il est à remarquer qu'aucune enveloppe n'est affranchie et ne porte le timbre de la poste; elles étaient donc apportées par exprès. Dans ces lettres, Maria Bourgoin parle d'une maison avec jardin, dans laquelle il y a beaucoup de femmes. Bocquet va la voir et lui paie sa chambre.

On la « soigne bien, » mais « c'est comme ailleurs », il faut beaucoup d'argent, et les lettres en réclament toujours, avec succès d'ailleurs.

D'après les lettres, on sait que Maria entra dans cette maison parce que les drogues qu'elle avait absorbées ne lui produisent aucun effet.

Elle ajoute qu'elle souffre et écrit cette phrase : « Si je ne peux pas vivre avec toi, je préfère la mort, comme dans le journal », et elle joint à son billet une coupure de journal relatant le suicide d'un charretier de 50 ans, qui, vivant avec une jeune fille de 18 ans, s'est jeté avec son amie sous un train.

Dans une autre lettre datée du 6 août, elle annonce sa délivrance, mais ne dit rien de l'enfant. Elle remercie son ami de l'argent qu'il lui a envoyé et « d'avoir donné cinq francs à la femme qui la soigne » Elle demande en outre « dix francs pour les verser *au bureau » à cause, écrit-elle, que je n'ai* pas eu mon enfant plus tôt. »

Certaines de ces lettres frisent l'obscénité.

Marie Bourgoin revient à Condé sans son enfant vers le mois d'août et entre au service de M. le docteur L... le 1er novembre.

Bocquet devient jaloux, il écrit au docteur L... des lettres anonymes contre Maria pour forcer celle-ci à quitter cette place. Il n'a même pas pris soin de déguiser son écriture.

Le caractère des deux amants s'assombrit et l'idée de la mort, du suicide, apparaît très nette dans les lettres de Maria Bourgoin. Elle propose à son ami de mourir avec elle.

Voici une de ces lettres du 3 novembre :

« Mon amour,

« Je me demande le motif que je l'ai écrit vendredi et que je n'ai pas de réponse, c'est que tu m'abandonnes ; tu m'avais promis que tu aurais mis un billet par le trou de la cave, mais aujourd'hui je vois que je suis bousculée par tout le monde, jusque par toi, je peux bien avoir tant passé pour toi. Maintenant je ne vis plus pour personne, je vais faire mes adieux à Louis. J'ai encore deux jours, pas plus, si tu veux ça sera à deux si, si tu veux me donner de l'argent pour payer ce que je dois ça me fera plaisir ; je te dis toutes sortes de chances et au revoir. Ah ! c'est bien pour toi que je me fais mourir puisque je ne peux pas être heureuse.

« Celle qui t'aime pour la vie.

« M. B.

« Quand tu es sorti hier soir, juste quand j'ai été couchée, ça encore été une partie de guerre. On a dit qu'on te voyait tout près de la maison. Emile revient à la caserne demain et aujourd'hui il est à la maison.

« A bientôt tu me mettras auprès de toi et tu me sentiras tout près, tu n'auras pas besoin de faire des dépenses pour des fleurs ni couronne, simplement me dire bonjour car je t'écouterai tous les jours et tu diras qu'on m'enterre sur la ville. »

Autre lettre :

«Compte sur moi autant que je peux compter sur toi, j'ai autant de confiance à toi qu'à moi. Je n'ai rien à te reprocher... Tu peux compter sur ma parole, je te parles du fond du cœur... si tu veux faire pour cette semaine ce que tu m'as promis pour être à deux bientôt, pour faire voir à tous ceux qui ont parlé de nous deux qu'on les em..., il me semble que tu arriveras à ce que je te demande, car je voudrais être dans six pieds de ..... Me voir comme je suis je ne finirais pas mes jours à Condé... »

Cela finit par le drame que nous avons relaté.

A l'instruction

M. Mugnier, commissaire de police, a poursuivi son instruction et entendu les diverses personnes accourues sur les lieux.

Mme Vve Bourgoin, mère de la victime, prétend n'avoir connu les relations de sa fille et de Bocquet qu'après le mois de mars ; elle ignorait qu'elle fût enceinte.

La frère de Marie Bourgoin, Louis, 31 ans, était cordonnier à Lille, où sa sœur vint le voir ; il s'aperçut qu'elle était enceinte.

Marie Bourgoin, 40 ans, servante, connut aussi l'état de sa sœur, mais ne s'inquiéta pas de ce qu'était devenu l'enfant. L'enquête continue.

L'état de Bocquet ne s'est pas modifié ; comme il manifeste toujours son intention de se suicider, il est étroitement surveillé ; ce n'est pas avant un mois qu'il pourra être sur pied. Ainsi que nous l'avons dit, ce n'est qu'à ce moment-là qu'il pourra être conduit à Valenciennes pour y être écroué.

A DUNKERQUE

UNE GRAVE AFFAIRE

de détournements

Nous avons parlé hier en détail de cette importante affaire qui met en émoi Dunkerque et toute la région.

Ce sont MM. Dolfus et Scheffer, de Paris, qui, après avoir étudié les dossiers de la « Société Française d'Exportations forestières », ont porté plainte au parquet contre M. Bazard et Hervé et Heraut.

Outre les plaignants, il y a des parties civiles : MM. Guinguet, Delourme, E. Govaere et Choquet.

L'inculpation

On reproche aux inculpés :

1° La rédaction différente des deux actes de Société, dont le deuxième, passé en avril 1907, quelques jours avant la réunion des actionnaires, était inconnu de ces derniers ;

2° A l'assemblée, M. M... (qui avait reçu 1 500 francs) fit un rapport, d'où il paraissait résulter que W... avait le « droit », mais que n'ayant pas les fonds pour payer les « droits » à l'empire ottoman, il passait son « droit » à la Société ;

3° Il y est des souscriptions fictives ;

4° On a dit que M. Constans, ambassadeur, était actionnaire pour 50.000 francs et M. Trystram pour 25.000 francs, et on s'est servi de ces faux renseignements pour faire acheter des actions ;

5° La disparition des fonds.

On dit que 120.000 francs ont été dépensés pour frais de constitution et M. Bazard seul, aurait reçu 40.000 francs.

Les dupes

Des officiers de la garnison de Dunkerque souscrivirent pour 40.000 francs ; des particuliers : MM. H. R..., pour 25.000 fr. ; D..., pour 25.000 fr. ; B... frères, pour 10.000 fr., etc.

On disait que MM. Constans, ambassadeur, et Trystram, sénateur, étaient souscripteurs pour 50.000 fr. chacun.

On recueillit ainsi 343.000 fr. M. Warlop, l'ingénieur de la Société, toucha pour ses apports 127.000 francs à payer au gouvernement ottoman, 20.000 francs pour le remboursement de ses frais d'études, et 2.000 actions de la Société avec promesse de toucher 30 % des bénéfices. Ces bénéfices devaient atteindre 12.040.000 francs.

Chez M. Bazard, l'homme d'affaires parisien

M. Bazard, maintenu prisonnier, est originaire de Saint-Martin, près de Marmande (Lot-et-Garonne). Il est âgé de trente-quatre ans. Après avoir fait ses études de droit à Bordeaux, il vint s'installer à Paris, où, grâce à ses relations, il se fit rapidement connaître dans le monde de la Bourse et des affaires.

Marié il y a sept ans, il s'était installé dans un petit hôtel d'un loyer annuel de 1.000 francs, au n° 9 bis de la rue Coysevox, à Montmartre. Trois ans plus tard, en 1905, il fut mis en rapport avec M. Warlop et il devint administrateur de la Société pour l'exploitation des bois en Asie-Mineure. Un de nos confrères parisiens a été reçu au domicile de M. Bazard par son neveu, M. N...

— Mon oncle, nous a-t-il dit, est parti pour présider le conseil d'administration, samedi matin, en compagnie de MM. Antoniatis, représentant un ministre ottoman, Viet, adjoint au maire du onzième arrondissement de Paris, et Desrogue, principal clerc d'huissier du rue Saint-Honoré. C'est par ces messieurs que nous avons appris le malheur qui nous frappe.

« Peu après un commissaire de police et des inspecteurs de la sûreté se sont présentés ici ; à leur vue, ma tante a perdu connaissance. Depuis lors elle est au lit et les médecins qui la soignent craignent une fièvre cérébrale. C'est là tout ce que je puis vous dire. »

En quittant M. N..., notre confrère a rejoint M. Viet, adjoint du onzième arrondissement, qui assista à la scène de l'arrestation de MM. Heraut et Bazard à Dunkerque.

— Tout d'abord, a-t-il dit, je vous dirai que je considère M. Bazard comme un fort honnête homme. Il en est de même de M. Heraut, qui fut durant quinze ans directeur d'une des plus grosses maisons de crédit du département du Nord.

« La Société dont ils faisaient partie ces messieurs est, j'en suis persuadé, des plus sérieuses. De plus, elle était en pleine voie de réussite.

« Il y a quelque temps, M. Warlop obtint, des autorités ottomanes, une concession des plus avantageuses. La Société devait exploiter les bois d'une forêt située loin du littoral. Nos ingénieurs échangèrent contre une autre qu'ils considéraient plus productive encore. Deux des plus gros porteurs de titres de la Société, MM. Dolfus et Scheffer, prirent mal la chose et refusèrent de libérer leurs titres. Arguant que l'opération était illégale, ils déposèrent une plainte.

« Le parquet envoya une commission rogatoire au consulat français à Constantinople, à l'effet de savoir si les porteurs de titres de notre société étaient lésés.

« Sur ces entrefaites, MM. Heraut et Bazard décidèrent de réunir le conseil d'administration, de rendre compte de leur gestion et de donner leur démission.

« Hier, comme ils se présentaient dans la salle des séances, le juge d'instruction, accompagné d'un commissaire de police, les mit en état d'arrestation.

« Le juge aurait dû, ou moins, attendre la fin de l'assemblée, ou mieux encore le rapport que devaient fournir les autorités françaises en Turquie. Il n'en fit rien, et à Dunkerque cette affaire a causé un gros scandale dans le monde des affaires, où MM. Heraut et Bazard jouissaient de l'estime de tous.

« On dit que Me Dauzon s'est chargé de défendre M. Bazard, nous espérons qu'il sera remis en liberté avant peu. »

A ARRAS

On arrête un des cambrioleurs du presbytère

Depuis le cambriolage du presbytère de Saint-Nicolas-en-Cité, la police d'Arras exerçait une grande surveillance sur les étrangers venus s'installer à Arras en ces derniers temps. Or, au premier étage du n° 5 de la rue Sainte-Claire, demeurait un individu qui avait déclaré se nommer Joseph Lambert et exercer la profession de marchand de tissus. Bientôt la chambre fut remplie de marchandises et les carreaux blanchis à la chaux.

La police, soupçonnant que Lamberi pouvait bien ne pas avoir de patente, se mit à sa recherche. Elle le rencontra dans une remise de l'impasse d'Elbronne qu'il avait louée. Invité à produire sa patente, le sol-disant Lamberi dit qu'il allait la chercher chez lui ; mais, au lieu de revenir, il fila à l'anglaise et depuis onques ne le revit.

Dimanche dernier, toutefois, deux femmes, prétendant venir de Paris, venaient enlever les marchandises dans le logement du fuyard. La police en eut vent. Elle interrogea les visiteuses et l'une d'elles déclara que Lambert n'était autre que son beau-fils, Alphonse Hotmaert, dit Minard, né à Roubaix, le 6 octobre 1875.

M. le commissaire central demanda des renseignements à son collègue de Roubaix, qui l'informa que Holmaert venait d'être arrêté sur mandat d'arrêt du Parquet de la Seine, sous inculpation d'escroquerie, abus de confiance, etc. Il était en possession de 1.200 francs.

On se demande si cet individu ne serait pas l'un des auteurs présumés du vol commis chez M. le doyen.

A ROUVROY

Double accident mortel

AUX MINES DE DROCOURT

Deux mineurs pris sous un éboulement

Quatre ouvriers mineurs étaient occupés dans une voie en ferme de la fosse n° 2 des mines de Drocourt, dite fosse de Noumée, à Rouvroy ; leur journée tirait à sa fin, ils allaient déposer leurs outils quand un éboulement se produisit.

Deux des ouvriers furent ensevelis sous une énorme masse de terres. Sans s'occuper du danger qui les menaçait, leurs camarades de travail se portèrent immédiatement à leur secours. Bientôt des équipes vinrent s'adjoindre à eux ; malheureusement les efforts des sauveteurs furent vains, quand ils dégagèrent les malheureux ouvriers, ceu-ci avaient cessé de vivre.

Les victimes de ce pénible accident sont François Gosselin, 32 ans, marié, sans enfant, et Louis Marcus, 26 ans, célibataire.

A CALAIS

L'industrie des tulles et la crise américaine

Depuis un mois, la fabrique calaisienne des tulles et dentelles mécaniques est entrée dans une crise qui est la conséquence du cataclysme financier dont viennent d'être le théâtre les Etats-Unis.

Pour se rendre compte de la répercussion qu'a présentement sur notre place ce qui se passe de l'autre côté de l'Atlantique, il faut se souvenir que Calais vend annuellement aux Etats-Unis pour près de 120 millions de dentelles. Ce débouché est donc le principal marché où trouvent leur écoulement les produits fabriqués par les trois mille métiers à tulles que compte la place de Calais.

En ces dernières années, la prospérité des affaires a été telle qu'une multitude d'anciens ouvriers tullistes, ayant amassé quelques économies rendues plus faciles par les gros salaires de 80 à 120 francs par semaine, se sont eux-mêmes installés fabricants et ont commandé des métiers perfectionnés à Nottingham. Et le nombre des métiers qui était de près de deux mille lors de la grève de 1900, s'est accru de 50 %.

Aujourd'hui, le nombre des métiers arrêtés atteint près de 75 % et la misère commence à se faire sentir cruellement dans les ménages ouvriers.

A DOULLENS (Somme)

Un ivrogne tue sa belle-sœur

Un nommé Roussel, récemment libéré des bataillons d'Afrique, a, dans un moment d'ivresse, tué d'un coup de revolver sa belle-sœur qui lui faisait des reproches sur sa funeste habitude de boire. Le meurtrier a été arrêté.

Dans l'Enseignement

Sont nommés directeurs d'école primaire élémentaire. — A Valenciennes, St-Waast-ib-Haut, M. Bonnay Savinien — A Sainghin-en-Weppes, M. Deresmes Joseph — A Wattiem, M. Lepers Jean — A Herzeele, M. Hourier J.-B.

Sont nommés instituteur et institutrice titulaire. — A Crochte, M. Lobry Edmond — A Herlies, Mlle Deshiaumortiers Marthe.

Sont nommés titulaires chargés de classe en qualité d'instituteur adjoint et d'institutrice adjointe. — A Lille : rue Duplein, M. Campagne Albert ; rue Lydéric, M. Nigeon Jules ; Mont-de-Terre, M. Hainaut Paul ; Wavrin, M. Deron Aimé ; Fives (A), Mme Scoez-Sailly Marie ; Warhem, Mme Lepers, née Meurs ; Bruay-Thiers, Mme Marichal, née Ducrétet ; Roubaix, rue de Naples, Mme Hurez, née Boisseau ; La Madeleine-Berkem, Mme Walleau, née Louvion ; Seclin, Mme Roclorey, née Lizurette ; Santeux, Mme Planchon, née Loubry ; Viesly, Mme Basquin, née Dhinaux.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Chez les trieurs

Mardi matin, dix trieurs de déchets de l'établissement Arthur Maurey, Grande-Rue, 214, se sont mis en grève demandant une augmentation de salaire de dix centimes à l'heure.

A FOURMIES

Les ouvriers fondeurs

La grève des ouvriers fondeurs qui dure depuis deux semaines dans les trois fonderies de Fourmies. Vendredi à 3 heures a eu lieu une entrevue entre délégués ouvriers et patrons. On espérait un arrangement, mais il n'en fut rien. Le calme continue et la reprise du travail ne paraît pas devoir avoir lieu de si tôt. Les ouvriers fondeurs parcourent les pays environnants pour y faire la quête.

A AVESNES

La crise lainière

La crise lainière est complète dans toute la région. Des réunions ouvrières ont eu lieu durant la journée de mardi et les chômeurs ont présenté leurs doléances à MM. Ducaud, sous-préfet, Léon Pasqual, député, et Marquis, maire d'Avesnes. Les ouvriers se travaillent plus en effet que quatre jours par semaine. Les patrons ont décidé de faire apposer des affiches mercredi matin indiquant les nouvelles conditions de travail.

Chez les verriers

On chôme aussi partiellement chez les verriers à bouteilles, notamment chez M. Mallet. 40 ouvriers ont été renvoyés. L'émotion est grande dans les milieux ouvriers.

LA BELGIQUE

Un drame conjugal à Mouscron

Un maître maçon du hameau du Tiquet, Henri Vandeburie, après une courte discussion avec sa femme, Octavie Vanrobaeys, s'était rendu dans un estaminet voisin. En rentrant chez lui, il avait reçu, on ne sait comment, un coup de couteau qui, tranchant l'artère fémorale au genou gauche, avait déterminé une mort presque foudroyante. Arrêtée par la police le soir même et interrogée par le commissaire-adjoint de Mouscron, puis, le lendemain, par le juge d'instruction, Octavie Vanrobaeys avait donné sur la scène des explications pleines de réticences. Elle ne voulait pas parler et pas un de ses enfants n'avait pu apporter d'éclaircissements au mystère. Il y avait eu une rixe entre elle et son époux Vandeburie, mais il était nécessaire d'avoir les aveux de la femme. Octavie Vanrobaeys s'est enfin résolue à dire la vérité. Voici, d'après elle, ce qui s'est passé :

Au retour de son mari, une querelle éclata. Vandeburie, surexcité et sous l'influence de la boisson, saisit une première fois sa femme à la gorge. Puis, comme il allait se jeter de nouveau sur elle, la cabaretière, effrayée, s'empara d'un couteau qui se trouvait sur une table et avant que le malheureux Vandeburie rejointe, elle jeta cette arme dans sa direction. Vandeburie fut atteint au genou gauche, où la lame pointue se planta juste à la base de l'artère fémorale. Le sang jaillit aussitôt avec force et rapidement la victime succomba.

L'instruction est facilitée par les aveux de la prisonnière. Si ses explications sont reconnues exactes, il est probable que l'inculpation sera atténuée. Au lieu d'une prévention de meurtre, il n'y aurait plus qu'une affaire de coups, possible seulement du tribunal correctionnel et l'on peut prévoir une peine légère, la prévenue pouvant alléguer la légitime défense.

DANS L'ARMÉE

Les engagés de quatre ans et les employés civils — La « France militaire » annonce que le ministre de la guerre a appris que certains chefs de corps ont libéré des militaires liés au service pour quatre ans, quelques jours avant qu'ils aient accompli effectivement ce temps de service.

En agissant ainsi, les chefs de corps ont privé leurs subordonnés du bénéfice de la loi du 21 mars 1905, en ce qui concerne les emplois réservés à l'armée, puisque cette loi n'accorde des emplois qu'aux anciens militaires ayant accompli moins quatre années de service. Des lors, la commission de classement n'a pu examiner la candidature des militaires libérés qui n'ont pas accompli intégralement le temps prévu de service.

En conséquence, le ministre fait savoir aux généraux commandants de corps d'armée qu'il a décidé que ces militaires seront autorisés à compléter les quatre années de service exigées par la loi, en contractant, par application de l'article 1er de la loi du 9 juin 1907, un renégagement complémentaire, et qui pourra n'être que de quelques jours.

Ceux dont la durée de renégagement très inférieure à un mois n'auront pas à rejoindre leur corps. Ils seront maintenus dans leurs foyers jusqu'à ce qu'ils aient accompli les quatre années de service exigées.

CHRONIQUE MINIÈRE

LE FEU A LA FOSSE N° 5

des Mines de Courrières

La construction des gros barrages continue à la fosse n° 5 des mines de Courrières où les travaux sont poussés activement. Toute une équipe travaillent à l'établissement des énormes murs qui doivent enserrer le foyer de l'incendie, d'autres ouvriers débarrassent les voies situées dans le quartier atteint, du matériel qu'elles renferment. Le détachement minier continue ses descentes dans la journée de lundi. Par une sage mesure de précaution et pour parer à toute éventualité en cas d'explosion il a, à nouveau, recommandé l'abondante arrosage des galeries, conduisant à la fosse n° 13, voisine du puits n° 5.

M. Devin, contrôleur des mines, s'est rendu sur les lieux de construction des barrages.

Voici une copie du rapport rédigé par le délégué mineur à la suite des visites qu'il a faites.

Le 6 janvier 1908.

Ayant appris qu'on allait isoler les travaux du feu, je suis descendu au niveau de 320. Je me suis dirigé dans la direction du bas de la veine Moyen-Nord-Ouest, par la voie du 2e plan. A mon arrivée, j'ai cru qu'on déployait une grande activité pour démonter les machines et le fer du roulage, en un mot tout le matériel qui desservait les tailles descendant de la voie de fond niveau 320 et celles de la descenderie Dubreuil que j'ai traversée en remontant la taille voie de fond 320. J'ai continué ma tournée vers le feu. J'ai constaté que l'entrée de la voie en ferme de la taille Montreuil est bouchée par un barrage fait d'argile, l'entrée du retour d'air est à sec ; pendant les travaux du fond cet homme avec de l'argile ainsi que le tuyau mesurant 45 centimètres de diamètre et qui traversait, probablement, vu le dégagement de fumée, le feu. Mademoiselle Rose ; l'entrée de la voie en ferme est également bouchée avec de l'argile et le tuyau, dit canard, ne dégage plus de fumée. Par conséquent, pendant le cours des travaux, chaque fois que l'exploitant est arrivé avec une voie sur le point, la plus brûlante, il a été contraint de le boucher précipitamment. Pour ma part, étant donné